



LE MÉCÉNAT SPORTIF

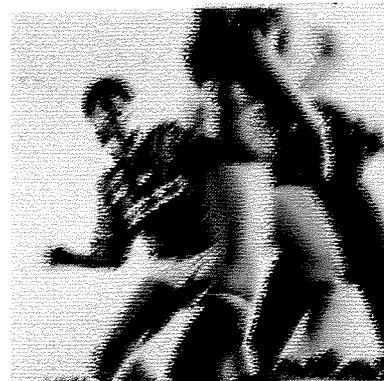
Un autre moyen de financer votre association sportive (club ou comité)

Une autre possibilité de travailler avec le monde de l'entreprise



COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF

Sommaire



I. Le mécénat d'entreprise

- Pourquoi parler d'opportunité à saisir ?
- Trois catégories « d'entreprises cibles » pour le mécénat sportif
- Quelles différences entre mécénat d'entreprise et parrainage (ou sponsoring) ?
- En quoi le mécénat peut-il intéresser les entreprises ?
- Pourquoi parler de mécénat d'entreprise aujourd'hui ?
- Quelles sont les associations qui peuvent faire du mécénat ?
- Concrètement, comment ça marche ?
- Le traitement comptable et fiscal pour l'association
- Quelle démarche adopter pour faire du mécénat ?
- Modèle de convention de mécénat
- Exemples de mécénat d'entreprise

II. Le mécénat des personnes physiques

- Cas de frais engagés par les bénévoles (renonciation au remboursement)
- « Don » des frais kilométriques
- Exemples de mécénat de personnes physiques

Document « Reçu dons aux œuvres »





COMMISSION EUROPÉENNE
Fonds social européen



Contacts, renseignements et conseils :

CDOS 86 - Maison des sports - Château de Boivre - 86580 Vouneuil sous Biard
vienne@franceolympique.com
<http://vienne.franceolympique.com>
Tél. 05 49 36 11 90 - Fax 05 49 36 11 91

janvier 2006

